

LES MARQUES DE FABRIQUE MARQUAGE ET MARQUES DU FURETIERE
(1690) AU DERNIER TREVOUX (1771)

Francine Maziere

La marque ne sera pas directement interrogée ici comme indice des positions idéologiques et normatives du lexicographe mais comme trace des difficultés à produire, dans la forme 'dictionnaire', un discours qui dise à la fois l'usage commun et les usages, la signification et l'emploi, l'enregistrement du sens et son explicitation, le figé et le motivé.

J' examinerai pour cela les **variations** de la marque **dans sa forme** sur un échantillonnage restreint, un groupement morphologique d'entrées. Spécifiquement, il s'agira de l'entrée FABRIQUE (et ses dérivés), analysée dans le déroulement complet du texte définitoire, exemples compris, dans 4 ouvrages principaux et certaines de leurs rééditions. FURETIERE 1690 (désormais F1), 1701 (F2), ACADEMIE 1694 (A1), 1718 (A2), 1740 (A3), 1762 (A4). TREVOUX 1704 (T1), 1732 (T3), 1771 (T6), ENCYCLOPEDIE 1751 (ENC).¹

Ce choix me constraint à évoquer et à révoquer en préalable l'hétérogénéité due à un phénomène inhérent au genre: le recopiage.

En effet, si l'on tient pour acquis (et comment faire autrement!) que bien des dictionnaires se recopient, il devient très difficile de proposer comme spécifique une description des marques d'usage au sein d'un seul ouvrage, nul dictionnaire n'étant tout à fait inaugural. Pour les grands dictionnaires monolingues français c'est dès le début du 18ème siècle que s'installe une hétérogénéité tendancielle, aussi systématique soit l'auteur (ce sera le cas de Féraud) ou à la direction de l'entreprise. Seule peut-être l'Académie est-elle restée plus 'pure' parce qu' institutionnellement protégée. Mais pas le Trévoux, fait de bric et de broc, et surtout du Furetière, par des auteurs souvent jaloux de leur anonymat, ni l' Encyclopédie où une grande liberté est laissée aux auteurs.

Mais le plagiat peut avoir du bon. Parce qu'il est de règle en lexicographie, toute spécificité, ou toute permanence dans la différence au long des rééditions, manifeste une option forte sur la manière dont l'énoncé définitoire doit rendre compte du sens. En ce qui concerne les marques, particulièrement mal stabilisées à cette époque, la permanence dit le choix éditorial (plus ou moins de mots

quelque chose qui touche à la théorie du signe, au système de la synonymie, à la rhétorique des tropes, bref au mot comme unité de langue engagée dans la multiplicité des discours. C'est principalement cette préoccupation qui va nous retenir.

Une seconde hétérogénéité doit encore être relativisée. Les théoriciens modernes de la lexicographie proposent des classements diversement détaillés mais qui plus ou moins nettement repartissent les marques en trois grands groupes autour des notions de domaine, de rhétorique et stylistique et de norme linguistique et socio-linguistique (espace, groupes...)

Travaillant ici sur des dictionnaires dans lesquels le système de marques est beaucoup moins organisé, beaucoup moins théorisé et beaucoup moins normalisé dans ses procédures, je voudrais parvenir à cerner l'effet de la marque sur la définition sans référence à ces classements, ou plutôt, je voudrais m'interroger sur leur pertinence pour juger de la marque à l'époque classique. Pour ce, je propose d'examiner la variation, formelle et théorique, dans les **façons de marquer et de dire que l'on marque** un mot.

Encore deux préalables à l'analyse:

(1) Pourquoi *FABRIQUE*? Pourquoi ces ouvrages ?

Nous travaillons préférentiellement sur les entrées 'F' du FURETIERE, de l'ACADEMIE et du TREVOUX avec A. Collinot depuis deux ans. La première entrée, *F4*, a deux lignes. La seconde, *FABLE*, a déjà beaucoup retenu notre attention. La troisième, *FABRICATION*, ouvre la série des dérivés de *FABRIQUE*. Qu'il s'agisse d'une famille et que le mot désigne une activité technique servait doublement le propos de l'article et m'empêche donc de déclarer ce choix totalement aléatoire.

Reste à justifier des ouvrages retenus. On répète à juste titre, mais sans grande vérification, que T1 a recopié F1 puis que T2, T3... l'ont peu à peu enrichi de citations et de nouvelles entrées, (en particulier les noms propres) ainsi que de développements encyclopédiques. Or T1 a surtout recopié F2, ce FURETIERE qu'on signale toujours comme "seconde édition revue, corrigée et augmentée par Basnage de Bauval", mais dont on oublie de préciser que les corrections et augmentations sont considérables et peuvent être tout simplement un recopiage de ... l'ACADEMIE, explicitement citée dans les exemples. Et c'est ainsi que TREVOUX, qui recopie F2 plutôt que F1, présente bon nombre de définitions et d'exemples tirés de A1. Dès lors, il était juste que l'on retint l'ACADEMIE. D'autant plus que dans l'article *FABRIQUE*, l'ENCYCLOPEDIE, elle aussi, a lu l'ACADEMIE. Bien que ENC soit infiniment moins 'dictionnaire' que T qui tient à la définition comme "explicitation" de développements

plus qu'elle fut pourtant également opposée à *l* et que Diderot avait non seulement une théorie de la définition mais aussi des collaborateurs intéressés par la réflexion sémantique (je pense à Beauzée). Si nous voulons observer comment se traduisent les prises de positions de l'époque vis à vis des incertitudes concernant l'homogénéité du lexique et surtout de la nécessité d'en rendre compte, nous nous devons donc de nous astreindre à une certaine diversité dans les ouvrages. Chemin faisant, je ne m'interdirai pas quelques allusions à des entreprises concurrentes comme le RICHELET (désormais R), lui aussi abondamment réédité durant tout le siècle 2 et lu avec attention par les rédacteurs du TREVOUX. T, le plus 'copieur' et le mal aimé, est naturellement au centre de l'examen.

(2) La 'science du signe' et la lexicographie classique.

Pour la pensée classique, le mot est signe d'une idée. Il sert à 'faire connaître' une 'représentation' de la chose. "L'on peut définir les mots, des sons distincts et articulés, dont les hommes ont fait des signes pour signifier leurs pensées." dit *la Grammaire* de Port Royal. La marque, lorsqu'elle concerne un mot (et non un terme uniquement référé à un domaine), apparaît alors comme une possible diversification de l'idée, division dont l'usage pourrait être responsable. L'article *USAGE* dans T3 cite longuement *la Grammaire générale et raisonnée*, et manifeste soumission et méfiance à l'égard des "bizarries de l'usage" opposé aux règles, aux principes, à l'analogie 3. On conçoit que certaines marques soient donc sollicitées comme un système de justification du changement sémantique (par extension, par métaphore...) et contribuent à explorer ce que Bréal, deux siècles plus tard, appellera la polysemie.

Cette position, qui tourne résolument le dos à une analyse en termes de construction immotivée, n'a rien de spontané. Au 17ème siècle, c'est Port-royal qui fait autorité dans le domaine de la signification. C'est Port-Royal qui théorise *sens propre* et *sens figuré*. Au 18ème siècle, les traités de Du Marsais, Des Tropes ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue, et de l'Abbé Girard, La justesse de la langue française ou les Différentes significations qui passent pour synonymes systématisent l'un le problème des changements de sens pour un même mot, l'autre celui des différences entre des mots de sens proche, mais l'objet ne diffère pas. Dans les deux cas le mot est spécifique et unifié. Même si leurs œuvres attendent la deuxième moitié du siècle pour être consacrées (il y a intervention de Beauzée, auteur de *la Grammaire Générale*, dans les deux cas), le courant qu'elles représentent est connu de tous les 'grammairiens', comme se désignent alors les lexicographes.

Le rôle du Marsais aux origines de la sémantique. Du Marsais qui, dès le début du *Traité des Tropes* déclare: "il est du ressort de la grammaire de faire entendre la véritable signification des mots et en quel sens ils sont employés dans le discours." D'où son étude. "Les tropes sont des figures par lesquelles on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot."

Port-Royal avait légiféré sur *sens propre* et *sens figuré*. L'empirisme du 18ème siècle choisit de confondre *concret et propre, abstrait et figuré* (c'est encore la position dans le TLF, cela a été celle de l'Encyclopédie). Du Marsais a une approche plus distributive. Des six "origines" du sens figuré, je retiendrai, pour mon propos, la première et la dernière:

"1- Réveiller l'idée principale par une idée accessoire" [on reconnaît le vocabulaire classique]

"6- Enfin enrichir la langue en multipliant l'usage d'un mot" Il y a alors "signification nouvelle, soit parce qu'on l'unit [le mot] avec d'autres mots auxquels souvent il ne se peut joindre dans le sens propre, soit parce qu'on s'en sert par extension et par ressemblance, pour suppléer aux termes qui manquent dans la langue." (Ch. I. Des Tropes en général Art. VII,II : usage et effet des Tropes.)

Voici de quoi assurer le mot d'une unicité primordiale et de polysémie tendancielle.

L'abbé Girard, lui, traite d'un "sujet tout neuf" : "ce que les mots ont de propre et de particulier". Il pose qu' "il n'y a point de parfait synonyme dans la langue et que d'ailleurs c'est inutile". Il y aurait plutôt "plusieurs idées attachées à un seul mot". Les seuls synonymes qu'il retient sont "les mots vieillis et les mots relégués en province." 4

Lorsqu'on feuilleste cet ouvrage, on est frappé par la méthode. L'abbé Girard ne justifie pas sa façon de conjoindre. Il ne donne pas de définition. Mais si jamais il ne 'théorisé' le contexte pour définir, il place le mot dans son environnement de construction. Ainsi pour *accès, abord, approche* : "On a accès où on rentre : On aborde les personnes à qui l'on veut parler : et l'on approche celles avec qui on est souvent. Le Prince donne accès : il se laisse aborder et il permet qu'on l'approche."

Ce qui se diversifie au cours des nombreuses rééditions c'est le nombre des arguments nécessaires (nombre des compléments, modalisations convenues, paradigme des sujets...) pour bien marquer "la force particulière des mots" et "faire un juste discernement de leur propre valeur" et "distinguer les divers degrés d'énergie qu'ils

titre de 1736 : *Synonymes français* "édition considérablement augmentée, mise dans un nouvel ordre et enrichie de mots nouveaux par M. Beauzée..." pour voir se systématiser les locutions (cf. *avoir accès, avoir l'abord grave...*) et surtout pour voir s'ordonner plus systématiquement la polysémie dans des chaînes formant de mini champs sémantiques : *événement, accident, aventure* précède *malheur, accident, désastre* et *croix, peine, affliction* précède *affligé, râché, attristé, mortifié*.

Ces aperçus sur les œuvres de Du Marsais et Girard 5 justifient pleinement que dans l'article *SEMANTIQUE* de *l'Histoire des idées linguistiques* (à paraître) S. Auroux et S. Delesalle n'hésitent pas à voir là les débuts de la science des significations comme partie de la grammaire. Ces positions théoriques justifient aussi que dans cet article, plutôt qu'une interprétation des marques en listes, en classes, en nombre, et leur comparaison terme à terme d'un dictionnaire à l'autre, je propose d'interroger la notion même de marque comme position sur la signification dans la lexicographie.

Car la marque, toujours, concerne l'unité du mot comme signe d'une idée et la marque, presque toujours, divise cette unité. Reste à savoir s'il s'agit d'une obéissance simple aux exigences d'une sociolinguistique normée dont *l'usage* serait le *tyran* ou d'une exploration des extensions, d'une mise en place de la polysémie discursive, et, en ce cas, ne doit-on pas se demander où poser la barrière, jamais franchie, de l'homonymie d'une part, du figement d'autre part et, plus généralement, où et comment contenir l'éclatement tendanciel de l'unité lexicale dans les emplois en contexte?

Partie de la réduction des hétérogénéités 'externes' des ouvrages, je suis donc amenée à l'interrogation sur le marquage des hétérogénéités 'internes' du lexique.

I-MARQUES ET MARQUAGE

Il ne serait pas impossible de donner d'entrée de jeu une liste de marques d'emploi dans T : énonciateurs : *les Anciens, les Botanistes...*; temps : *aujourd'hui, vieux mot, mot qui n'est plus en usage...*; lieux : *à Paris, dans quelques provinces, à la campagne, en Arabie...*; fréquence et restrictions d'usages : *rare, on le dit le plus souvent de, il ne se dit guère que de, ordinairement...*; domaines : *en termes de Peinture, de Palais...* Elle pourrait être suivie d'une liste de marques rhétoriques : *signification : signifie absolument, particulièrement, en un sens collectif, sens figuré, par extension...*

mais ce classement schématique, déjà contestable dans sa partition, serait très partiel et, partant, peu descriptif de la réalité. Essentiellement pour deux raisons :

- (1) il ne retient que les marques isolables (en tête ou dans la définition) et pas l'opération de **marquage** telle qu'elle se met en place à l'intérieur du discours tenu sur le sens, marquage qui relève du 'dire' du lexicographe sur la signification qu'impose l'usage, et donc sur le système des énonciateurs,
- (2) il favorise le thème de la marque et néglige la forme que prend ce 'dire' dans l'organisation discursive de l'énoncé définitoire en son entier, exemples compris.

Pourtant il est nécessaire, afin de rendre plus aisée l'analyse des énoncés définitoires, de traiter en un premier temps de certaines marques au sens convenu du terme, en se demandant à quel programme d'information elles répondent.

Il semble bien qu'il y ait d'entrée de jeu, de part la forme 'dictionnaire', confusion entre marques d'usage et description des significations en langue. Le lexicographe, engagé dans la description des sens, doit donner le sens selon l'usage. La *Logique* de Port Royal l'a redit avec une rare force, mais toute l'institution lexicographique s'en soutient depuis le 16ème siècle. Et, en effet, il semble que les marques répondent au programme d'information annoncé dans les diverses préfaces, à savoir la prescription du bon emploi en cas de doute et donc, à la fois, les conditions socio-géographiques d'emploi et l'adéquation à la situation de communication 6. Ce sont, pour nous en tenir à l'article *FABRIQUE* (et dérivés), des marques d'extension ou de restriction d'emploi : *s'emploie particulièrement pour, c'est en général, ne se dit guère que de, on le dit aussi en, qui est plus en usage dans...* Restrictions qui peuvent concerner des sous ensembles étiquetables : régions (*à Paris*), lieux d'énonciation (*qui est plus en usage chez... dans les chapitres, les paroisses*), les lieux, lorsqu'ils sont institutionnels, pouvant se confondre avec des métiers ou des produits (*en termes de monnaie*) ou des institutions (*en termes de Palais*).

Ces aides à l'emploi ne sont pas de simples appareillages du discours. Elles manifestent un certain nombre de positions d'analyse de la langue en tant que langue d'une communauté : la dispersion géographique, (et, à ce propos, on peut souligner la particulière affection de T puis de ENC pour les provincialismes traités comme synonymes, dans la droite ligne du 16ème siècle...et de Girard, cf. note 4, la présence d'argots de métier, la sélection syntagmatique des locuteurs autorisés, bref, tout un appareillage socio-linguistique mais aussi linguistique puisque des formulations comme *on le dit*

dessinent de sévères restrictions du sens ?

Et il est des marques qui relèvent exclusivement d'une conception de l'information lexicographique liée au **mot** en langue, à l'histoire et au système de la signification, et non au discours considéré comme usage. Lorsque, toujours dans *FABRIQUE*, T emploie *dans ce sens il peut signifier ou se prend aussi pour faire* mais il propose avant l'heure une véritable levée d'homonymie. Et *vieux mot*, quand cela ne signifie pas *vieilli* n'est en rien une information sur l'usage, pas plus que ne le sera *néol*.

On conçoit que le dictionnaire se soit prêté à la confusion des informations à partir de sa disposition même (entrée par le mot), et qu'il ait 'naturellement' adjoint à son programme initial une information sur la langue, mais il n'est sans doute pas trivial d'observer qu'au 17ème siècle *propre* et *figuré* qui organisent les significations à l'intérieur d'une unité du signe sont en place de façon systématique dans l'ACADEMIE, dictionnaire de langue. quand FURETIERE, plus intéressé par les propriétés des 'choses', les convoque beaucoup plus rarement & préférant le recours au domaine. Le passage de *propre* et *figuré* dans F2 et dans T se fait massivement par A.

C'est dire l'hétérogénéité du programme d'information, pas forcément son incohérence. En effet, les marques du second groupe ont un lien direct avec l'usage tel qu'il est manifesté par les marques d'emploi. Certes, *propre* et *figuré* disent essentiellement quelque chose de l'histoire du mot, de l'histoire de ses emplois 'rhétoriques', de ses changements de sens, et aussi de la nécessité de préserver l'unité du mot. Ce sont des concepts que nous dirions 'sémantiques', bien avant que ne soit conceptualisée l'approche. Mais on voit comment ils peuvent se 'traduire' en marques d'usage par *en particulier en parlant de, en termes de Morale, généralement..* Ils entretiennent ainsi des liens avec la fréquence (le *propre* et le *général*), avec le domaine (*en Morale* dans F1 correspond pour certains emplois à *fig.* dans A1) enfin avec l'extension du paradigme d'emploi : dans *FABRICATEUR*, T6 place *propre* et *figuré* au milieu d'une amplification par énumération de T1 (reprise de F1): *Qui fabrique... On le dit plus souvent de ceux qui fabriquent de la fausse monnaie, ou qui font de faux actes en Justice, des calomnies et généralement de toutes sortes de faussetés..* F1, T1.

Qui fabrique. On le dit plus souvent de ceux qui fabriquent de la fausse monnaie, et on ne le dit guère au propre que dans ce cas là. On le dit plus souvent au figuré, Fabricateurs de faux actes, de fausses nouvelles, en parlant de ceux qui font de faux actes en justice, débitent de fausses nouvelles, et généralement de toutes

pas l'appel à rigueur et donc l'alignement sur A pour organiser l'extension.

C'est cette confusion, ou peut-être simplement cette fusion, ou -mieux sans doute puisque nos actuels classements ne sont pas encore pensés- cette indistinction, que nous interrogerons dans la seconde partie à travers les formes des marques.

Au préalable, pour dire combien il est légitime de considérer le marquage comme indice de la mise en pratique d'une théorie non explicitée sur la langue et la signification, je voudrais m'arrêter sur le traitement d'un néologisme. Il s'agit en effet d'un 'marquage' particulièrement complexe en l'absence de la marque *néo*.

Le mot est *FABRICANT* dans T (1752, Supplément, et éditions postérieures). Le participe présent est retenu comme substantif par l'ACADEMIE en 1740: *Qui entretient un ou plusieurs métiers où l'on travaille à des étoffes de soie, de laine, etc. C'est le plus gros fabricant de Lyon.* ENC. ne retient pas le mot. T tient sur lui un discours fort intéressant parce que témoignant des malaises de l'analyste du sens quand il n'y a pas adéquation entre les sens induits par le système de dérivation (potentialités morpho-sémantiques en langue telles que les analyse D. Corbin) et les particularismes de l'usage limité par les usages des mots voisins. Véritable illustration de la 'valeur', non pas au sens de Girard, qui s'en tient aux idées malgré le rôle du contexte, mais au sens saussurien, c'est à dire dans le rapport différentiel entre termes. Ni A ni T n'adoptent la forme morphologique de la définition comme le faisaient F et T pour *FABRICATEUR*. (*Qui fabrique*). Pourtant, c'est bien le lien morpho-syntaxique à *FABRIQUER* qui est en cause au plan sémantique. D'où une longue réfutation du sens 'possible' mais non advenu: *Ce mot ne se dit pas de l'Ouvrier qui fabrique l'ouvrage, qui travaille à le faire; mais de l'Entrepreneur, de celui qui fait faire l'ouvrage à ses frais, qui entreprend la fabrique de[...]* Le participe ne fonctionne donc pas comme doublure, dans l'industrie naissante (T marque le domaine: *Terme de commerce et de manufacture*) de l'ancien *FABRICATEUR*. On mesure là le souci d'écartier l'encodage 'spontané' d'un sens que nous dirions 'partiellement motivé' 9.

Mais le fait qu'il s'agisse d'un nouveau terme pour désigner une nouvelle réalité sociale implique bien d'autres complications encore. Le para synonyme *Entrepreneur* doit être à son tour traité comme néologisme de sens et donc justifié: *Le FABRICANT n'est point Entrepreneur dans le sens que l'on dit ce mot de[...]* Et le latin, que T donne systématiquement, de jouer le rôle d'adjutant que l'auteur de la préface de 1704 lui avait fixé 10: *Le FABRICANT n'est point*

"...pas ce que nous appelons FABRICANT. Le mot Latin qui expliciterait le mieux ce que l'on signifie par FABRICANT serait susceptor, qui ne se trouve point dans les anciens Auteurs mais dont on peut cependant user, puisqu'on y trouve receptor acceptor deceptor. Et voici la 'quatrième proportionnelle', la création analogique latine, au secours de l'exploration d'un néologisme ! Reste à commenter ce sens d' *Entrepreneur* écarté par T. Il s'agit de l'entrepreneur en bâtiment, qui pouvait fort justement, comme *FABRICATEUR*, induire un 'mauvais' sens pour le néologisme puisque, bien qu'absent de F1, il est profilé dès A1 avec l'entrée *FABRIQUE* : *construction d'un édifice* reçue dans F2 et T. Poser le nouveau sens impliquait donc également d'écartier le sémantisme du domaine le plus anciennement attesté.

Ainsi l'absence de marque *néol* n'implique en rien une indifférence au fait. Ce n'est qu'après tout ce marquage du mot comme néologisme ne pouvant se définir que dans l'espace sémantique 'en mémoire' chez le lecteur, (l'ensemble macrostructurel de *FABRIQUE*) que commence la définition du sens *en usage* : *C'est proprement celui qui...* Voici un *proprement* qui à plus à voir avec la 'justesse' (T démêle le sens à la manière de Girard) qu'avec le *sens propre*, avec le 'bon usage' qu'avec la raison des significations. Ce n'est ici que l'emploi ordinaire de la forme adverbiale, normative en même temps que descriptive. Parmi les exemples, il y a reprise de l'exemple définitisseur de A3 (*Le plus gros fabricant de Lyon*) comme propre à lier intimement réalité sociale induisant l'usage et désignation. L'exemple 'marque' aussi l'emploi.

Tout ceci ne pourrait-il avoir un effet sur le substantif plus ancien, *FABRICATEUR*? T6 modifie en effet l'article, il le réorganise. Mais simplement en s'alignant sur A qui, depuis A1, a distribué en *propre* l'emploi pour la fausse monnaie et en *figuré* les emplois que F rapportait à la Morale et au Palais. C'est la distribution que nous avons donnée plus haut, et qui témoigne d'une évolution vers une organisation plus hiérarchisée du sens par la préférence accordée à la marque sémantique sur la marque d'usage, de domaine.

Je me suis amusée à accumuler les termes saussuriens en décrivant la démarche de T pour montrer que c'est possible et même adéquat et pour appuyer cette idée de l'indistinction dans la marque et dans le dire autour de la marque (ce que j'ai appelé le marquage) des deux programmes d'information, sur l'usage et sur la langue. Plus généralement, disons que la marque peut fonctionner comme un véritable commentaire sur le sens constitué que propose la définition, voire constituer un jugement sur l'usage comme ensemble de traces socio-historiques des significations quand elles ne vont pas de soi pour le lexicographe, autrement dit quand elles

signification. Et le sentiment d'illégitimité des rédacteurs de T 11, toujours un peu honteux par rapport à A, même s'ils sont souvent agressifs, s'exprime dans *FABRICANT* avec emphase. Mais peut-être peut-on aller plus loin. Avec *FABRICANT* on voit que 'sur le terrain', le lexicographe aux prises avec la signification met en œuvre une autre théorie du signe que celle dont il dispose dans son espace culturel et donc discursif du moment. L'étude des sens 'possibles' ne concerne plus le mot mais les rapports réciproques de la morphologie et de la sémantique, la motivation. On pourrait traduire l'analyse de *néo/* proposée par T par cette 'constellation' :

Fabrique 1. Construction
2. Travail

Fabriquer

FABRICANT
(Entrepreneur 1. Qui fait construire)

Fabricateur

Pratiquant

Cette démarche est loin d'être la règle. Nous avons vu que A, F, T, marquent de façon différente l'emploi courant de *FABRICATEUR* : *Fabricateur de fausse monnaie en figuré/ En Morale/* pas de distinction. Mais aucun d'eux ne le rapproche pour ce faire de la locution figée attestée, et par ailleurs définitive, 'faux monnayeurs¹²'. L'expression semble cependant plus disponible que *Fabricateur de fausse monnaie*, mais le recours aux synonymes dans la définition a beau être banal à l'époque, le fonctionnement des marques comme 'interprétation d'un système' est loin d'être en place !

2. QUELQUES OPPOSITIONS ET QUELQUES ECHANGES DANS LES FAÇONS DE MARQUER : MARQUES D'USAGE ET METALANGUE DU MARQUAGE.

Une chose est sûre : dès les premiers grands dictionnaires monolingues, est prise en compte la nécessité de marquer certains emplois. Richelet, très précis dans sa mise en page typographique, invente même deux signes graphiques : une croix précède l'entrée pour marquer "un style simple, comique, burlesque, la satire", une étoile indique les emplois figurés. Ils peuvent se combiner pour indiquer "figurativement et dans le style le plus simple, comme vaudevilles, rondeaux, épigrammes et ouvrages comiques". La

éian dans ce choix. La forme de l'enonce définitoire ne dément pas l'option. Certes Richelet use de marques d'usages qui sont marques de domaines et précédent la définition, en italique. *Terme d'Eglise* ouvre la troisième entrée *FABRIQUE*. Mais la priorité et la spécificité étant dévolues aux marques rhétoriques (styles, genres, tropes), le plus souvent les restrictions d'emploi ne forment pas surplomb sur la définition, elles lui sont coordonnées: "ce mot se dit en parlant de monnaie *et* veut dire... Ce mot signifie faire *et* il se dit en parlant d'étoffes, de monnaie... Que l'indication précède dans le cas du nom et suive dans le cas du verbe témoigne de la sensibilité de Richelet à la construction. (dans le second cas le domaine est actualisé sous forme de complément d'objet). Nous reviendrons sur cette articulation du domaine et de la construction. De la première édition de R, 1680, à celle de 1732, réputée 'meilleure' que les précédentes rééditions gonflées de termes techniques 13. le système des coordinations se maintient et aucune mention nouvelle n'advient dans notre entrée de référence bien qu'il y ait quelques ajouts. Le plus notable touche encore à la construction puisqu'il est une véritable collocation: *Fabrique des vaisseaux*. Nous allons y revenir avec A.

Mais dès R on voit combien les *façons* de marquer diffèrent (marque typographique, domaine en italique, restriction d'usage coordonnée à la signification). Je voudrais donc maintenant rendre compte des modes de marquage en tant qu'ils sont co-extensifs à la métalangue de la signification et à l'emploi pragmatique. Pour ce, un verbe est particulièrement productif, c'est *dire*. J'en analyserai les variations discursives en soulignant quatre points :

(1) la fausse symétrie des deux formules : *se dit en parlant de*, coordonné à la signification par R, et *se dit de* qui pose aussi une restriction d'emploi. Si la première formule est presque un marquage de domaine, la seconde désigne une restriction plus syntagmatique, la locution convenue plutôt que le domaine.

Cette distinction est bien entendu fondamentale pour l'Académie, qui accorde la place que l'on sait aux collocations et use essentiellement de la seconde formule en modalisant le verbe *dire* sans modification au cours des rééditions : *Il ne se dit guère au propre qu'en cette phrase ou il se dit principalement de la monnaie*.

Mais il est également une formulation plus directement introductrice du figement de construction, c'est *se dit pour*. C'est ainsi que F2 et les T introduisent le premier sens de *FABRIQUE*, recopié de A, et démarqué par la majuscule : *se dit aussi pour Construction d'une Eglise*. R use plus systématiquement de *se dit*

mai qu'ayez le plus linguistique.

Nous aurions donc une première série ainsi orientée : *se dit pour, se dit (+ adv. de fréquence) de, se dit en parlant de*

(2) La place de *en parlant*. Peut-on assimiler *Il ne se dit guère qu'en parlant des Eglises* mis par A à la suite de *FABRIQUE* / que nous venons de voir et *En parlant d'une Eglise paroissiale, signifie aussi... (FABRIQUE 3)*? Il y a dans le second cas, de par la place de *en parlant de*, une véritable thématisation du domaine qui restreint les emplois, et donc un 'effet de domaine', tandis que le premier suppose la reconnaissance d'un figement, tout comme les formules de A (cf(1)) qui n'ont pas recours à *en parlant*.

Dans tous ces cas d'introduction de lexicalisations, est capitale l'articulation avec la définition d'une part, l'exemple d'autre part. On peut s'attendre à ce que l'exemple, dans le cas du figement, donne la locution figée, et c'est en effet le cas. Le commentaire de marquage devient alors l'indice d'une non reconnaissance de l'absence de liberté combinatoire, un subterfuge pour exprimer la construction à une époque où celle-ci est peu sollicitée dans les problèmes de signification. Quant à la définition, elle est toujours en ce cas ou très large: *action par laquelle on fabrique / construction d'un édifice ou bien*, et c'est le plus attendu, inexiste (cas de *FABRICATEUR*: *Il ne se dit guère au propre qu'en cette phrase: fabricateur de fausse monnaie*) T, qui recopie de A *FABRIQUE*: *Construction d'un édifice* (entrée absente dans F) est suffisamment gêné par la conjonction d'une définition 'large' et d'une restriction d'usage pour employer, outre la formule en *dire* déjà signalée, un *mais* entre la définition et la restriction: *mais il ne se dit guère qu'en parlant des Eglises*. Pour A, il semble s'agir d'un véritable système : définition en langue, très générale, puis spécialisation. Cohabitation entre l'explication interne du sens et l'appel au domaine discursif comme diktat externe, socio-culturel, successivité mal articulée entre la signification et les restrictions des usages.

(3) La réorganisation de l'énoncé définitoire en l'absence de marquage par *dire* et/ou *parler de* Ainsi *FABRIQUE*, lors d'une deuxième entrée, est défini par A : *la façon de certains ouvrages et de certaines manufactures*. Est alors commis à l'exemple seul (la collocation ici) le soin d'expliquer la restriction **introduite par la définition avec certains**: *La fabrique des monnaies. La fabrique des étoffes de soie, des draps, des chapeaux, des futaines, etc.* F ayant choisi une définition plus générale: *Manière de construire quelque ouvrage*, les exemples sont des phrases à contenu

programme différent des deux entreprises (dictionnaire de langue / dictionnaire à tendance encyclopédique) n'explique qu'en partie cette différence. La forme de la définition tout à la fois induit quelque chose du domaine et donne son statut - illustration versus circonscription - à l'exemple. T rallie la solution de A dans sa dernière édition. On a vu que R choisissait carrément l'entrée par la locution (*FABRIQUE D'ÉGLISE*) Il en est de même pour ENC.

Continuum des formes entre la locution en entrée, la mention d'un domaine, la restriction d'emploi par la métalangue, le choix des termes de la définition, la forme et le statut des exemples ou des collocations, ces dernières pouvant être les locutions figées d'entrée...

(4) Le cas où *dire* aurait un sujet. On sait qu'au contraire de l'Académie, locuteur légitimant, F et T se font volontiers les simples porte parole d'énonciateurs étrangers à la communauté réduite de l'honnête homme en rapportant les façons de dire des *Anciens Philosophes, Pères et Mères, Prétendus Réformés...* Mais le plus souvent le lexicographe s'installe au cœur de son dire, effaçant la ronde des énonciateurs dans l'emploi du ON. La question qui se pose ici concerne l'effacement du ON. Choix fort important dont je ne traiterai qu'un aspect à partir des formules qui nous intéressent.

Dans nos entrées de référence, A distribue de façon très stricte ses *on dit*. Dans *FABRIQUER, FABRICATEUR, FABRICATION* A emploie *On dit fig* et *On dit...pour dire*. Dans les deux cas il s'agit de rapporter des 'prêt à parler' (Collinot/Mazière 1986), de citer l'usage à la marge du figement. Cette formule d'introduction de quasi discours rapporté est sans doute la forme de marquage la plus éloignée de la marque de domaine.

Nous pourrions à ce stade proposer une gradation dans la façon de passer de l'attesté en emploi à l'organisé par le monde : dans nos entrées, *on dit* rapporte l'usage sous forme de citation, *se dit pour* donne la synonymie ou l'équivalence figée, *se dit de* introduit la possibilité de collocation, *se dit en parlant de* peut déjà introduire un nom de domaine, *en parlant de...signifie* est l'ultime étape avant *en termes de* qui universalise la signification pour les locuteurs tout en restreignant le domaine d'emploi puisque cette marque de domaine postule que quiconque, parlant dans tel cadre, signifie *xxx* en disant *X*. On comprend alors que F, dont c'est une des marques préférées, soit aussi un dictionnaire très soucieux d'indiquer le cas échéant les locuteurs spécifiques.

Opposer comme nous l'avons fait supra *fig* (A) et *en Morale* (F), à plus forte raison compter les domaines, ne suffit donc pas à

même si la traduction que nous avons proposée à titre de modèle demande à être très largement retravaillée.

La lexicographie a évolué vers un programme normalisé : la marque en tête, réduite au nom du domaine ou à la notation du contexte d'énonciation. On voit tout ce qu'elle a ainsi perdu du rapport langue/énonciateurs/société. Et il n'est pas certain qu'elle ait clarifié le problème. Si on résume la réduction, elle 'écrase' une formation de lexie, une distribution de fréquence, une option sémantique sur la généralité et la spécialisation, la pratique définitoire elle même, du choix des termes de la définition au statut de l'exemple. La manifestation la plus violente du 'grand écart' entre système des marques et système de la langue pouvant se résumer en la formule:

No de N1 → *N1. Définition de No*

(Fabrique d'Eglise--> *En parlant des Eglises,...*)

(Fabrique de Vaisseau--> *En termes de Marine,...*)

Ajoutons que la confusion Domaine/ Syntaxe/ Termes de la définition est loin d'être encore clarifiée dans l'activité lexicographique, si l'on considère que T5 avait recours à *En terme de commerce et de manufacture* pour le néologisme *FABRICANT* et que l'actuel Petit Larousse Illustré définit *FABRIQUE*: établissement où l'on manufacture des objets destinés au commerce.

Disons en outre que les deux entreprises anéantissent avec la même désinvolture les efforts de Beauzée dans sa réédition de Girard, qui sépare *Fabrique* et *Manufacture* par des considérations économiques (appel à Colbert) mais aussi linguistiques :

"...La *fabrique* roule plutôt sur des objets plus communs et d'un usage plus ordinaire, la *manufacture* sur des objets plus relevés et d'une plus grande recherche. On dira des *fabriques de bas*, de bonnets et des *manufactures de glaces*, de porcelaine (...) Il y a des *manufactures royales* et non des *fabriques royales* (...): Le mot *fabrique* est donc modeste; *manufacture* est un grand mot."

3. PARCOURS AUTOUR DU TREVOUX

Mais comment se fait le partage dans les divers dictionnaires? Pourquoi inscrire *On le dit aussi en Marine* dans T6 plutôt que *Fabrique de vaisseau* comme dans RICHELET (1732) et ENC. (qui généralise le procédé adopté avec *Fabrique d'Eglise*)? Le programme éditorial, la position sociale, la légitimité pour dire le sens et le rapport imaginaire au sens et à son unité mais aussi le rapport à l'unité d'une société ou à sa division pratique sont sans doute à l'œuvre dans la sélection 'spontanée' des formes syntaxiques

qui précédent articulé (1989), il faudrait donc, pour rendre compte des choix discursifs, conjoindre les formes par la construction d'un corpus. Il ne peut être question ici que de quelques rappels et de quelques suggestions.

Né du FURETIERE mais aussi de l'ACADEMIE, T tient des deux et de lui-même. Résumons donc les remarques éparses sur les fonctionnements complémentaires de la lexicalisation et du domaine dans les deux ouvrages initiateurs, F1 et A1, qui paraissent presque simultanément, si on veut bien considérer la longue durée qui marque l'œuvre de l'Académie. Je ne redirai pas toutes les oppositions qu'on a pu énumérer, nées de leur concurrence institutionnelle mais aussi de leurs options éditoriales. Bayle, dans sa Préface, a mis en évidence les tendances encyclopédiques du FURETIERE. A. Rey les a explicitées à de nombreuses reprises. On ne sera donc pas surpris que de façon générale F1 marque les domaines plus que A1 : cela apparaît essentiellement dans *FABRIQUER* où F1 pose deux sous-entrées : *se dit figurément en Morale pour dire inventer une calomnie et on dit en termes de Palais Fabriquer un contrat, un testament*. A1, nous l'avons vu, regroupe les emplois sous *Fig* : *On dit fig fabriquer un mensonge, une calomnie pour dire controuver, inventer un mensonge, une calomnie. Et dans le même sens à peu près [...] fabriquer un testament.../* Opposition déjà commentée entre une position pragmatique et une position sémantique. Mais il est intéressant d'en suivre en détail le mécanisme. A, F, T signalent le lien entre *FABRIQUER* et l'idée de fausseté. Il semble que la contamination passe par les habitudes de parole, la restriction de la combinatoire, comme en témoigne ce commentaire appuyé de Furetière assez peu dans ses habitudes : *On ne le dit point en parlant d'une pièce véritable qui suit la 2ème définition de FABRIQUER* référée au Palais. Venant après *fabriquer une calomnie* on voit que l'expression n'appelle une marque de domaine que par adhésion à la distribution des dires.

Mais joue également l'ordre des entrées. F1 est desservi par le formalisme alphabétique 14. Le dérivé *FABRICATEUR* dans F1 vient en tête de la série. La définition énumère les compléments possibles du verbe (*ceux qui fabriquent de la fausse monnaie, ou qui font de faux actes en Justice...*) sans spécification, les domaines ne subdivisant que *FABRIQUER* positionné quatre entrées plus bas. Pourtant, dès cette entrée dans la série, F1 tient compte de la fréquence (*on le dit plus souvent de ceux qui...*) et les lieux sont inscrits dans certaines formes syntaxiques, en particulier dans les compléments déterminatifs : *Les fabricateurs des monnaies, de faux actes EN Justice* (à mettre en parallèle avec *en termes de Palais*).

complètement déterminatif est quasiment systématique : l'entrée *FABRIQUE* fournit *fabrique des draps*, *fabrique des monnaies*, *fabrique d'étoffes* dans les exemples. La sous-entrée dans F1 fonctionne de la même façon que l'entrée, une définition non marquée et une lexicalisation qui réduit le domaine d'emploi dans l'exemple : *fabrique de la Paroisse* là où A1 donne *En parlant d'une église paroissiale signifie aussi.../* Ceci relativise l'opposition des marquages signalée précédemment : tantôt l'un, tantôt l'autre recourt à la lexicalisation ou au domaine, même si les tendances de chacun sont marquées.

Apparaît ainsi le lien entre les phénomènes de macrostructure (nombre et ordre des entrées et sous-entrées) et les divers encodages possibles des domaines.

L'étape suivante concerne la mise en place du TREVOUX. J'ai rappelé qu'avant la première édition, de 1704, était parue à La Haye et Rotterdam, en 1701, la seconde édition "revue, corrigée et augmentée" du FURETIERE. La différence avec F1 pour la seule entrée qui nous intéresse est considérable : une entrée nouvelle, deux sous-entrées, une modification de définition, des citations. Le TREVOUX reprend tous ces ajouts et introduit *FABRICIEN*. Mais bien que A1 ait été sollicité jusque dans les citations, ni F2 ni T1 n'empruntent à l'ACADEMIE son système de marquage. Il faudra attendre T6 (1771) pour voir apparaître *sens propre*, *sens figuré* dans *FABRICATEUR*. C'est à la même date que, dans *FABRIQUE*, 'quelque ouvrage' est remplacé par un système complexe hérité en partie de A et complété par des marques d'extension et de restriction : *C'est en général la manière de construire, d'exécuter certains ouvrages. On le dit particulièrement de la façon des ouvrages des monnaies et de certaines manufactures*. L'article *FABRIQUER*, toujours dans T6, et alors que A4 (1762) s'en tient à son laconisme de la première édition, s'aventure dans une distinction plus forte des acceptations, distribuant les domaines d'usage en deux sous-entrées et accentuant le 'dégroupement' par des remarques sur le fonctionnement des synonymes : *Travailler à faire certaines espèces d'ouvrages, étoffes, tapisseries [...] Dans ce sens il est synonyme de manufacturer, qui est plus en usage et FABRIQUER se dit aussi en termes de monnaies, de l'emploi.../* La troisième entrée pose un deuxième synonyme : *FABRIQUER se prend aussi pour faire, mais dans un sens figuré et souvent comique*. Les relations entre *faire/fabriquer/ manufacturer*, relations de langue, fonctionnant bien entendu dans des discours et par là dans des domaines différents.

De façon générale on peut constater que T6 est beaucoup plus soucieux de circonscrire, non seulement les lieux du dire (dans l'entrée *FABRIQUE*, outre *terme de peinture*, entré dès T3, on relève

...mique. C'est en effet dans T6 encore qu'est introduite une nouvelle entrée *FABRIQUEUR*, liée à *FABRICIEN*, sur lequel nous reviendrons, *FABRIQUEUR* dont il est dit, dans la sous-entrée traitant du domaine des 'chapitres', que *ce terme n'est pas en usage*. *On dit fabricien, intendant de la fabrique*. Curieuse habitude de T de donner l'usage fautif, habitude qui lui est reprochée par certains correspondants comme une 'richesse' plutôt contestable. Mais on peut voir là une constante de T dont les auteurs sont tentés de commenter sinon de marquer ce qui ne leur paraît pas aller de soi dans les spécificités de l'usage. Leur inquiétude sur l'anarchie du sens est constante. C'est ainsi que dans la sous-entrée de *FABRIQUER* recopiée de F1 et introduite par *On dit en termes de Palais[...]* ils se gardent bien d'omettre *On ne le dit point en parlant d'une pièce véritable* séparant le sens dans ce domaine du sens général. Ceci nous ramène également à la démarche d'interrogation sur l'encodage spontané du sens que nous avons pu analyser à propos du néologisme *FABRICANT*. Ce luxe de précautions dans la spécification des acceptations semble relever plutôt de l'illégitimité à légitérer sur la langue que nous avons déjà soulignée que d'un programme sur la distribution des sens.

Avec l'article *FABRICIEN* nous avons une entrée 'toute Trévoux'. T est un dictionnaire de Jésuites qui se propose, selon l'introduction de 1704, de donner

ce qui n'est non seulement dans aucun autre Dictionnaire, mais même dans aucun autre livre, à savoir une explication très curieuse et très nette de toutes les sectes différentes en matière de religion... et les sectes particulières qui partagent la religion chrétienne...

On y trouve donc nombre de termes parfaitement exotiques comme *CARALTE* dont le traitement est longuement commenté dans la même introduction. Termes désignant une réalité peu familière au lecteur, ils sont retenus parce que 'ces mots transférés d'une langue étrangère dans la nôtre en sont maintenant une partie' et ils reçoivent un traitement ouvertement encyclopédique:

Il eut été inutile de les y mettre si l'on n'eut donné en même temps une explication assez ample pour faire connaître toute la force et l'étendue de leur signification.

Ces termes, bien que revendiqués comme groupe dès l'introduction, ne sont pas assignés proprement à un domaine. *Caralte* est suivi de "nom de sectaires parmi les Juifs". Avons-nous là la définition en langue dont le préfacier dit qu'elle ne suffira pas (immédiatement après commence la description encyclopédique), ou est-ce un semblant de domaine? Le fait qu'il s'agisse d'un quasi nom

...si l'on a eu tant d'exactitude à expliquer les différentes sectes des religions étrangères, on en a encore plus apporté sur ce qui regarde les sectes particulières qui partagent la religion chrétienne et les hérésies diverses qui en sont sorties; mais on a pris soin de n'y faire paraître aucune partialité.

Pour ce, une seule recette : agir en grammairien :

... il suffit au grammairien d'expliquer nettement les termes dont on est obligé d'user en traitant ces sortes de questions et de donner des notions claires de ces partis différents qui se sont élevés contre l'Eglise. C'est tout ce qu'on peut exiger de lui et il sortirait de son caractère s'il poussait l'érudition plus loin. On n'attend pas de lui qu'il s'érigé en controversiste mais qu'il mette les controversistes en état de se rendre intelligibles les uns aux autres dans les démêlés de religion qu'ils ont ensemble. En un mot, sa juridiction est référée précisément dans les mots et dans les termes de la Langue et elle ne s'étend point jusqu'aux choses, dont il ne lui est permis de parler qu'autant que cela est nécessaire pour l'intelligence des mots mêmes qui sont...

Il m'a paru important de citer un peu longuement. D'abord parce que beaucoup de problèmes sont abordés ici de façon dispersée, ce qui ne favorise pas la citation courte. Ensuite parce que c'est un des passages les plus appuyés- et rarement cité- touchant les relations entre définition en langue et 'érudition', c'est à dire entre savoir spécialisé, et donc issu d'un domaine discursif étranger au consultant, et dé-marquage, par lexicographe, pour le lecteur.

Pour notre propos, une telle déclaration justifie pleinement que les termes particuliers dont T s'enorgueillit de traiter pour la première fois ne soient pas 'marqués' autrement que par 'nom de', qui est aussi leur seule définition non encyclopédique.

Mais elle justifie également, par extension, le très pointilleux et très pointilliste marquage des termes en fonction des particularismes régionaux à l'intérieur des pratiques de la 'vraie' religion.

Ces termes, pas plus que les précédents, ne sont précédés d'une marque *Re!* Dans la logique de T ils sont mots de langue commune soumis à variation. *FABRICIEN* entre dès 1704 : *On nomme ainsi dans les chapitres, églises, paroisses et confréries ceux qui ont soin des revenus de l'œuvre, ceux qui ont l'intendance des édifices.*

Le domaine est le lieu institutionnel. On peut s'étonner dès lors que rien ne relie cette entrée à *FABRIQUE*, troisième sens : *signifie aussi le temporel, le revenu affecté à l'entretien d'une église paroissiale, tant pour les réparations que pour la célébration du service. Il est gouverné par des laïques qu'on nomme Marguilliers*

Ces termes sont-ils des *fabriciens*? Il faut attendre 1732 pour le savoir, par un renvoi à *FABRIQUE*. Curieux effet du partage entre morphologie qui induit l'entrée et regroupement encyclopédique des informations sur la distribution géographique des synonymes? La réalité est sans doute plus simple: *FABRIQUE* est recopié de F d'édition en édition tandis que *FABRICIEN* a été ajouté...

R n'a retenu l'entrée que quelques années (cf. note 13) et A ne l'admet pas. En s'en tenant aux seuls dictionnaires, on pourrait donc penser qu'il s'agit d'une entrée pour rien, issue d'un dire hyperspecialisé, et cependant non marquée en raison de l'identité religieuse de ces lexicographes jésuites. On n'hésiterait pas alors à parler d'idéologie. Mais voici le type d'entrée sur laquelle ENC sera très longue, et, un siècle plus tard, Pierre Larousse encore plus, qui développera là une entrée *administr. eccl.* sur plusieurs pages. ENC marque *FABRICIEN* (hist. mod.) et *FABRIQUE DES EGLISES* (jurisp), conjoignant lexicalisation et domaine. La boucle est bouclée. Et le seul recours à l'idéologie paraît donc un peu court pour expliquer la macrostructure (nombre et nature des mots sélectionnés) mais aussi la forme du marquage ou son absence dans la microstructure.

Pour lister les points d'observation du marquage il faudrait encore examiner le système des renvois, en particulier dans ENC (exemple: *voyez MONNAIE*) qui suppose la collocation autant que la réduction et la spécificité du domaine d'emploi; il faudrait analyser de nouveaux encodages des changements de sens avec les distinctions de sens par métonymie dans ENC et dans T6... tous lieux où la confusion des rôles de la marque fait sens pour dire la position du lexicographe sur les liens entre langue et usage.

Le domaine est en général compris comme restrictif de l'emploi dans la mesure où il trace des frontières d'usage, et répond à un programme sociologique (régionalismes, activités, par niveau ou par profession). Mais, tirant le mot vers le terme, vers la monosémie, il engage la description sémantique du mot, montrant que la 'norme' ne fonctionne pas du côté de la langue, qui permet la pluralité des sens qu'elle organise en système de potentialités, mais du côté des discours où se marquent les territoires des locuteurs.

D'où l'avantage d'engager un double point de vue sur le domaine : socio-linguistique, comme c'est de tradition, et discursif. Socio-linguistique, il va découper et engager à des comparaisons de position des lexicographes : plus ou moins de termes de telle ou telle activité, plus ou moins de termes de telle ou telle classe sociale, ou de tel fragment francophone. Mais prendre en compte le discours tenu

l'interpréter l'organisation au sens en lexicographie comme une 'tension' pour produire une cohérence et comme une tentative pour gérer le discours définitoire comme partie du discours ordinaire. C'est tout le problème évoqué ici de la marque sémantique et de la marque d'usage, avec leurs confusions et leurs complémentarités. C'est le problème de l'inclusion du domaine dans la définition par l'intégration de la marque dans l'énoncé définitoire, jusque dans la syntaxe de la définition et dans le figement des déterminations. La marque est partout, contrairement à ce que feraient croire les habitudes modernes. Elle n'est pas autonome et elle est provisoire.

Un travail tout récent (Léon / Mazière 1989) m'a permis de m'apercevoir que l'énoncé définitoire d'un substantif ne comporte pas de complément de phrase. Les circonstanciels, quand il y en a, sont dans la détermination. Mais ne devrait-on pas, lorsqu'il est autonomisé, concevoir le domaine comme complément de phrase, ce qui permettrait de le lire comme un surplomb de la définition et non comme un ajout. Déjà le conjointre à la liste complexe des 'marquages' *on dit, se dit, se dit en parlant de...* permet de relativiser son hétérogénéité par rapport aux marques rhétoriques, voire stylistiques. Et si le système des marques avait son homogénéité ?

C'est pourquoi le marquage classique est sans doute un lieu privilégié pour dire non l'histoire de la tyrannie de l'usage mais l'histoire et le sens des rapports du lexicographe à la notion d'usage.

FRANCINE MAZIERE

URA381

CELEX

Université Paris XIII

NOTES

1. Je justifierai infra ce mélange de dictionnaires et d'encyclopédies.
2. Le travail exhaustif de Bray a en particulier mis en évidence l'abondance et les variations des rééditions.
3. "... si d'un côté les façons de parler, qui sont autorisées par l'usage général, et non contesté, doivent passer pour bonnes, quoiqu'elles soient contraires aux règles et à l'analogie de la langue; de l'autre, on ne doit pas les alléguer pour faire douter des règles, et troubler l'analogie, ni pour autoriser par conséquence d'autres façons de parler, que

4. "Mirer qui est dans les lettres du Cardinal d'Ossat, et qu'on dit encore dans quelques provinces, le serait de Considérer. Mule, qui cesse d'être en usage, le serait de Pantouffle qui lui a succédé. Pource que, toujours employé dans Voiture, le serait aussi de Parce que qui a prévalu" (Préface)

5. Je renvoie pour le premier à la présentation magistrale de F. Soublin dans son édition critique et pour le second à l'article pionnier de F. Berian et aux études renouvelées de S. Auroux

6. "Quelqu'habile qu'on puisse être et quelqu'usage que l'on ait, il est difficile qu'on ne soit quelquefois en doute sur un terme, sur une manière de parler, sur la véritable signification d'un mot, sur les divers sens qu'il peut avoir, sur la manière de le placer..." T1, Préface. R s'adresse aux "Provinciaux" et aux "Etrangers". A à "l'honnête homme qui doute". cf. Mazière 85

7. Toujours pour répondre au programme initial d'information et permettre l'emploi adéquat, c'est à dire conforme aux normes discursives, sont convoqués les *fautif, en mauvaise part, comique...* que nous n'analyserons pas dans le cadre de cet article, bien que les trois se rencontrent dans le corpus retenu.

T recopie de F *On dit figurément et proverbialement et en mauvaise part de deux vauriens, qu'ils sont de même fabrique, pour dire qu'ils ne valent pas mieux l'un que l'autre.*

Dans le domaine stylistique, à R il emprunte l'expression *Fabricateur souverain* et, comme R, cite l'auteur, La Fontaine. (F s'en était bien gardé dont LF n'était pas l'ami). C'est ce même LF que cite encore... *le Petit Larousse Illustré*. Mais quelque chose nous importe dans le passage de R à T. Tandis que R commentait sous la forme d'un constat *Termes burlesques pour dire Dieu*, T, ne supportant pas qu'on rie de Dieu, (l'actualité se charge de nous faire comprendre...) décompose en *Terme dont on se sert pour désigner Dieu* et commente et rejette au nom d'un 'génie' de la langue : *Cette expression étant trop recherchée n'est bonne tout au plus qu'en vers : la langue française ne souffre pas qu'on dise par une périphrase guindée ce qu'on peut dire simplement.* Qu'en termes détournés les prescriptions morales sont dites...

8. L'effet de la prise en compte des propriétés sur la forme syntaxique des définitions de A et de F est étudié dans Collinot / Mazière 1986 et 89 et Léon / Mazière 1989.

9. Le mot *FABRIQUANT* est cependant attesté dès Godefroy : *Celui qui a fabriqué, qui a construit en parlant de l'auteur du monde. Le mondain fabriquant J. Molinet, Chron., ch.XVIII, Buchon* mais on voit qu'il est à paralléliser avec *Fabricateur souverain* cf.note 7. Nous pouvons alors comprendre l'étonnement des Jésuites sur l'usage.

10. "Je sais qu'on pourra dire que n'étant question principalement que d'un Dictionnaire de la Langue française, et le Latin ne s'y trouvant, pour ainsi parler, que comme accessoire, on ne voit pas qu'il y eût grande raison de le joindre au Français; mais [...] on ne peut disconvenir que le mot latin ne serve beaucoup à l'intelligence parfaite du mot français [...] Ce sont comme deux images [le français et le latin] différentes, qui loin de se nuire ou de se détruire s'entr'aident au contraire l'une l'autre et concourent en quelque sorte à former dans l'esprit une notion distincte des objets qu'elles représentent."

Ceci est conforme à la tradition lexicographique et bien différent des espoirs de Diderot sur la langue morte comme seul garant possible du sens. (ENC. Article Définition)

11. cf. Mazière 85. T dans ses Préfaces oppose l'Académie à toutes les autres entreprises. L'Académie est une "Cour Souveraine qui a le droit de prendre des Arrêts sans être obligée de les motiver" et qui donc ne "cite" pas ("et c'est pour cela qu'il [A] ne cite pas, parce que plusieurs de nos plus célèbres Orateurs et de nos plus grands Poètes y ont travaillé, et qu'on a cru s'en devoir tenir à leurs sentiments", Préface de 1794) Au contraire, "les autres [dont T] ne peuvent être considérés que comme des avocats qu'on consulte et qu'on ne croit qu'autant qu'ils sont fondés sur de bonnes raisons, ou sur des témoignages certains." Quel meilleur "témoignage" que de reprendre l'exemple de A en

en dévotion". L'image dit la disponibilité de l'item.

13 Il y en eu beaucoup. A celle de 1928, due à Aubert, les *Mémoires de Trévoux* adressent de vifs *Reproches* "On ne donne rien de nouveau au Public. L' Editeur a tiré des Dictionnaires de Droit, de celui de la Marine par Aubin, de celui de Mathématiques par Ozanam et des autres Dictionnaires des Arts, tous les termes dont il prétend avoir enrichi le dictionnaire". (Cité par Bray p.113).

Plaisante et intéressante intervention quant à la susceptibilité des auteurs pour ce qui touche la frontière jamais déjà tracée entre le mot des honnêtes gens, le mot spécialisé des 'Maîtres en la profession' et le terme réservé aux initiés. Mais ajoutons que Aubin et Ozanam figurent sur la liste des auteurs et ouvrages consultés pour la rédaction du *TREVOUX* de 1732!

En 1719, on relève dans les additions de R. *FABRICIEN*, dont nous reparlerons à propos de T, mais qui disparaît en 1732.

14. Rappelons que la première édition de l'*ACADEMIE* regroupe les dérivés sous le mot chef de famille sans souci de l'ordre alphabétique. Les éditions suivantes rallieront l'ordre alphabétique.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNAULD et LANCELOT (rééd. 1969) *Grammaire Générale et Raisonnée*, Paris, Paulet.
- AUROUX S. (1979), *La Sémiotique des Encyclopédistes*, Paris, Payot
- (1985), "Deux hypothèses sur l'origine de la conception saussurienne de la valeur linguistique", *Travaux de linguistique et littérature XXIII, 1*, Strasbourg, pp.295-297
- AUROUX S. et DELESALLE S. (à paraître 1990) "La Sémantique" (section 2) *Histoire des théories linguistiques*, Paris, Mandragore
- BEAUZEE N. (1769), *Synonymes Français...* [Edition augmentée de Girard 1736], Paris, Le Breton.
- BERLAN F. (1981), "Traité de synonymie de Girard (1718) à Lafaye (1858), constantes et ambiguïtés.", *Le Français Moderne 4*, pp.299-314
- BOUYEROT D. (1987), "Les vocabulaires de spécialités: Réflexions sur la nomenclature", *Etudes critiques sur Féraud lexicographe*, T1, ENS JF, Paris, pp. 157-199.
- BRAY L. (1986), *César-Pierre Richelet, Biographie et œuvre lexicographique, Lexicographica Series Major*, vol 15. Tübingen.
- COLLINOT A. et MAZIERE F. (1984) 'Discours et dictionnaire', *LINX 10*, Paris X, pp.154-15
- (1987) 'Un prêt-à-parler: le Dictionnaire Universel d'Antoine Furetière et sa postérité immédiate, le Trévoux. Une lecture du culturel dans le discours lexicographique', *Lexicographica 3*, pp. 51-75, Tübingen.
- (1989) "Où il est montré que l'hétérogénéité des définitions a du sens", *Actes du colloque du CELEX, LA DEFINITION, Nov. 1988* [à paraître, Paris, Larousse]
- CORBIN D. (1987), *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- DU MARSAIS (1730) *Des tropes ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue*. [Présenté et annoté par F. Douay-Soublin, Paris, Flammarion, 1988]
- GIRARD Abbé G. (1718), *La Justesse de la Langue Française ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*, Paris, d'Houry.
- GIRARDIN C. (1987) "Système des marques et connotations sociales dans quelques dictionnaires culturels français", *Lexicographica 3*, Tübingen.
- LEON J. et MAZIERE F. (à paraître 1990) "Modélisation d'énoncés définitoires à l'aide du logiciel Déredec et analyse de discours" *Actes des Quatrièmes rencontres des départements d'études françaises*, New-Delhi, déc. 1988.
- MAZIERE F. (1985) "Le dictionnaire déshabillé par ses Préfaces", *Lexique 3*, Lille, pp.33-46
- REY-DEBOVE J. (1971), *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, The Hague-Paris, Mouton.

